

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION**DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE du mardi 14 octobre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 14 octobre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est rassemblé, à 09h30, salle Le Trieux « Georges Rumen » siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Étaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILANDRE Elisabeth ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; BILLAUX Béatrice ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé.

Absents excusés : LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CLEC'H Vincent ; PRIGENT Christian ; CHAPPÉ Fanny ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; SCOLAN Marie-Thérèse.

**DELBUE2025-10-065**

Mobilité et formation professionnelles : Modifications du tableau des effectifs : : direction citoyenneté - création d'un poste d'attaché

Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Vu le Décret n°2011-605 du 30 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des Éducateurs des Activités Physiques et Sportives ;

Vu la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'agglomération en date du 16 juillet 2020 relative à la délégation de pouvoir du Conseil d'agglomération au Bureau communautaire pour modifier le tableau des effectifs ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération en date du 25 mars 2025 relative à l'adoption du budget primitif 2025 ;

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant la nécessité de recruter un.e Responsable des équipements culturels en charge également du parcours des usagers ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- Approuve la création, à compter du 1^{er} novembre 2025, d'un poste d'attaché à temps complet 35 heures pour assurer les fonctions de « Responsable des équipements culturels et chargé de mission parcours Usager » ;
- Confirme que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

